

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIPHEM DU 04 FÉVRIER 2026**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 23/02/2026

ID : 033-243300696-20260204-DEL2026_008-DE



L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse de Gironde sur Dropt, sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président, suite à l'absence de quorum lors du conseil syndical du 27 janvier 2026, afin de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour initial.

Date de la convocation : **28 JANVIER 2026**

Délégués Titulaires en exercice : 40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents : 7
Délégués Titulaires présents : 5 Délégués Suppléants présents : 2 Délégués votants : 7
Délégués ayant donné procuration : 0

Délégués titulaires présents : Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, François MERVILLEAU, René CARDOIT, Olivier JONET.

Délégués suppléants présents : Robert BOMBARD, Adeline PORTET.

Délégués votants : Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, François MERVILLEAU, René CARDOIT, Olivier JONET, Robert BOMBARD, Adeline PORTET.

Délégués excusés : Sophie VAULTIER, François ESTESVEZ, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS.

DÉLIBÉRATION N°2026-008 – « Permanence solaire » – Dépôt d'un dossier au Fonds Vert Ingénierie

M. le Président expose :

En 2026, le SIPHEM souhaite déployer des permanences solaires destinées aux particuliers.

Ces permanences, organisées sur les territoires des Communautés de Communes du Réolais en Sud Gironde, du Bazadais et de Rurales de l'Entre-Deux-Mers, ont pour objectif d'offrir à chaque ménage un accompagnement neutre, expert et gratuit afin :

- d'informer objectivement sur les solutions photovoltaïques existantes,
- d'expliquer les aides financières mobilisables et les démarches administratives,
- de décrypter les offres commerciales et repérer les signaux de démarchage abusif,
- d'orienter vers des professionnels qualifiés (RGE, labels qualité),
- d'analyser le potentiel solaire et la rentabilité du logement, sans engagement.

Ce dispositif répond à une double ambition :

- Accélérer la transition énergétique en favorisant l'adoption maîtrisée du solaire photovoltaïque ;
- Protéger les ménages contre les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

Afin de financer la mise en œuvre de ces permanences solaires, le SIPHEM propose de déposer un dossier de demande de financement auprès du Fonds Vert Ingénierie.

Il est précisé que cette démarche n'entraînera aucune sollicitation financière supplémentaire des Communautés de Communes adhérentes, le projet étant intégralement porté par le SIPHEM et financé par les dispositifs mobilisables.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide :

- **Approuver** le principe de mise en place des permanences solaires sur les territoires des Communautés de Communes du Réolais en Sud Gironde, du Bazadais et de Rurales de l'Entre-Deux-Mers.
- **Autoriser** le Président à déposer une demande de financement auprès du Fonds Vert Ingénierie pour la réalisation de ce projet.
- **Autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Gironde sur Dropt,

Le secrétaire de séance,
Yannick DUFFAU

Le Président,
Michel FEYRIT

PUBLIÉE LE :